



Scolarisation obligatoire et depart familial a l etranger.

Par **catherine**, le **15/12/2009** à **17:30**

Bonjour,rrrnJe suis mere de deux enfants dont l un atteint l age de la scolarisation obligatoire.II est possible que nous partions a l rnetranger pour une duree minimale d un an alors qu il sera temps d inscrire mon fils a l ecole francaise.rnrnMon enfant sera donc scolarise dans une ecole non francaise a l etranger.Le pays concerne ne rentre pas dans l Union Europeenne.rnQuelles doivent etre mes demarches,pour etre dans le droit et ne pas rencontrer de problemes avec la loi francaise?rnrnMa situation concerne t elle la mairie de mon arrondissement?Ou la prefecture de police?rnrnFaut il que j explique ma situation a la mairie de mon arrondissement?Puis je le faire par lettre?rnrnEn esperant grandement d obtenir une reponse a ma question, je vous remercie d avance.rnrnCatherine.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **11:41**

Bonjour, à votre Mairie vous obtiendrez certainement les réponses à vos questions, contactez les, cordialement.